

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de THÔNES

MAIRIE
DE
SERRAVAL

Serraval, le 12 Janvier 2016

Le Maire

A

Mesdames et Messieurs les Habitants de
Serraval

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en
Mairie, le :

<p>Jeudi 25 février 2016 A 20 h 30</p>

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner,
- Travaux 2016 en forêt,
- Contrat enfant jeunesse,
- Projet école,
- Modifications de commissions,
- Terrain Col du Marais,
- Indemnités des élus,
- Informations et questions diverses,

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Bruno GUIDON

Affichée le : 16/02/16

74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr

SEANCE N°2 DU 25 FEVRIER 2016 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq février deux mille seize, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bruno GUIDON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2016

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNARDET, Benoît CLAVEL, Christophe GEORGES, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI, Julie LATHUILLE, Jean-Claude LOYEZ, Stéphane PACCARD, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents : Frédéric GILSON, Nadia JOSSERAND, Stéphane PACCARD, Philippe ROISINE.

Frédéric GILSON a donné pouvoir à Corinne GOBBER

Philippe ROISINE à Jean-Claude LOYEZ.

Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL a été élu secrétaire de séance.

DEL_02102016.

Objet : PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET – BUDGET 2016.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme de travaux patrimoniaux en forêt communale présenté par l'Office National des Forêts.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Le programme comporte les lignes suivantes :

en fonctionnement

- Entretien de périmètre par traitement manuel sur la parcelle 32 pour un coût de 4.050 € HT,

en investissement

- Intervention en futaie irrégulière sur la parcelle 25 pour un coût de 2.850 € H.T.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de programmer en fonctionnement l'entretien de périmètre sur la parcelle 32 pour un coût de 4.050 € H.T. et, en investissement, l'intervention en futaie irrégulière sur la parcelle 25 pour un coût de 2.850 € H.T.

DEL_02112016.

Objet : Contrat Enfance Jeunesse : renouvellement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les communes de Manigod, du Bouchet-Mont-Charvin, des Clefs et de Serraval, ont signé le 03/10/1991 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie, un premier contrat enfance d'une durée de cinq ans pour accompagner la création d'une halte-garderie ouverte à l'année, située au Chef-Lieu de Manigod. Ce contrat enfance a été renouvelé à plusieurs reprises. La halte-garderie a été transformée en multi accueil collectif et sa capacité d'accueil augmentée, un centre de loisirs également situé à Manigod a été intégré dans le contrat enfance. Le dernier contrat intitulé « Contrat enfance jeunesse » couvrait la période 2012-2015, il est arrivé à échéance le 31 décembre dernier.

Monsieur le Maire propose de signer un nouveau « Contrat Enfance Jeunesse » avec la CAF de Haute-Savoie, et les trois autres communes précitées à compter du 1er janvier 2016 pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier avec la CAF de Haute-Savoie le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse en vue de sa signature entre les quatre communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

DEL_02112016.

Objet : INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE.

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL_05392014 du 10 avril 2014 fixant les indemnités de fonction au maire et aux adjoints au maire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat et instaurant l'automatisme de fixation des indemnités des maires à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire et le conseil municipal prennent acte du montant des indemnités allouées au maire et ils doivent fixer le montant des indemnités allouées aux adjoints au maire.

Il précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du ARR_532014, ARR_552014, ARR_562014 du 22 avril 2014 et ARR_502015 du 29 mai 2015 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :

- o **FIXE** le montant des indemnités, avec date d'effet au 1^{er} janvier 2016 :
- o pour le Maire 31 % de l'indice 1015,
- o pour chacun des quatre Adjoints 8,25 % de l'indice 1015,

SEANCE N°2 : DEL_02102016 ; DEL_02112016 ; DEL_02122016. AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 1 ^{er} MARS 2016			
Bruno GUIDON	Nicole BERNARD- BERNARDET	Benoît CLAVEL	Christophe GEORGES
Corinne GOBBER	Dorothée KNOEPFLER- CARMINATI	Julie LATHUILLE	Jean-Claude LOYEZ
Jean-Luc THIAFFEY- RENCOREL			